

## LES FAUSSES ACCUSATIONS D'EUROPOL

Vous recevez un message de **M. Philippe RENARD**, Chef du service de détention de la police d'**EUROPOL**.

Il vous informe que des poursuites judiciaires sont engagées contre vous pour atteinte à la pudeur, pédopornographie, exhibitionnisme, cyber pornographie. La peine encourue est un emprisonnement de cinq ans et une amende de 75 000 €. Toutefois, le dossier peut être classé si vous réglez immédiatement une amende forfaitaire de 9 540 €.

Bien évidemment, cette démarche émane d'un escroc. Plusieurs incohérences apparaissent :

- Le message ( [m.franck.renard.chef.du.bureau@gmail.com](mailto:m.franck.renard.chef.du.bureau@gmail.com) ) provient d'une adresse privée et l'acte joint au courrier n'est pas nominatif
- L'IBAN communiqué pour le virement de la somme de 9 950 € émane d'une banque luxembourgeoise et le titulaire du compte est un certain **Franck GUEYE**.

Vous êtes réticent à régler ? Votre interlocuteur est prêt à consentir des délais de paiement et affirme : « En tant que chrétien catholique et père de trois enfants, je ne souhaite en aucune façon nuire à votre réputation auprès de votre famille. »

Ce type de messages sévit depuis plus de trois ans sur le territoire français et la collection de versions diffusée s'accroît chaque semaine.

Mais, heureusement leur forte volumétrie (deux ou trois messages similaires peuvent être reçus le même jour) ainsi que les mises en garde diffusées par les associations de consommateurs, tendent à limiter le nombre de victimes.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))